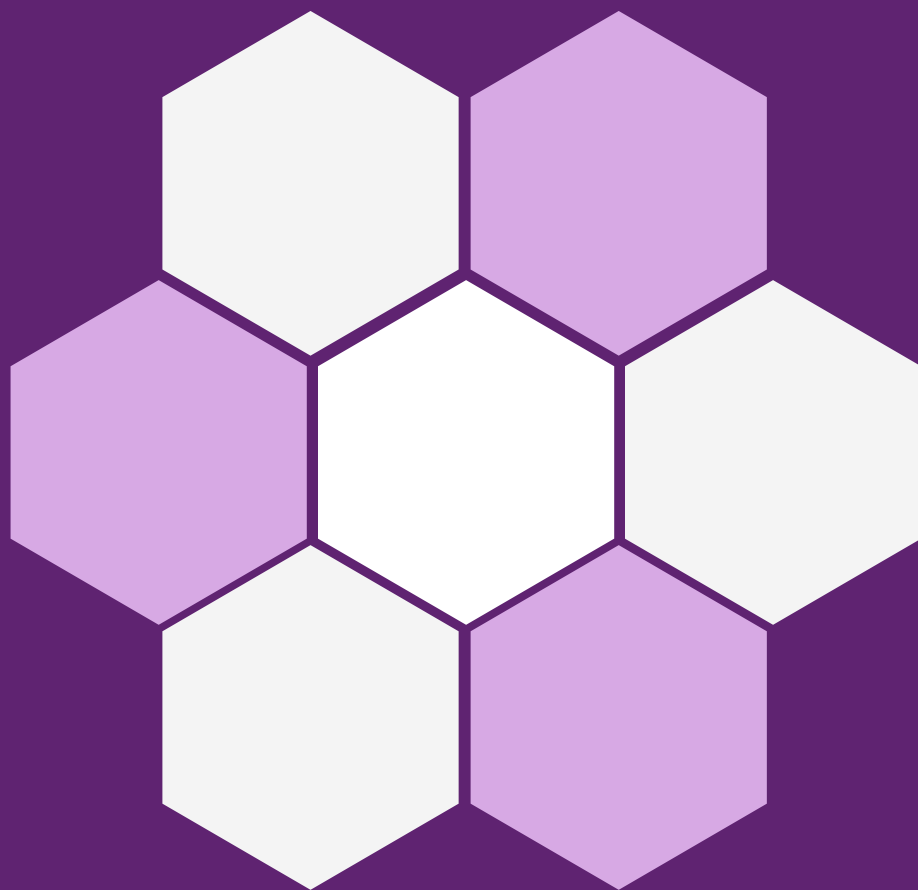


CODE DE VIE

2024-2025

COLLÈGE SAINTE-ANNE - PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE | ROSEMONT



1. PRINCIPES DU CODE DE VIE

- Le code de vie est un instrument qui permet à l'élève de vivre de façon harmonieuse à l'école SainteAnne. Il lui donne l'occasion de prendre conscience de ses responsabilités.
- Il soutient le projet éducatif et contribue à la réussite scolaire de l'enfant.
- On y retrouve des valeurs de respect de soi, des autres et de l'environnement qui créent, à l'école, un milieu de vie sécuritaire, convivial, empreint de coopération et de solidarité.

2. SPHÈRES

L'élève est accompagné dans le développement de ses capacités en lien avec les piliers ci-dessus, tout en comprenant l'impact de ses gestes par rapport aux trois sphères suivantes :

	SOI-MÊME
	AUTRUI
	L'ENVIRONNEMENT



3. SECTION RESPECT DE SOI-MÊME

3.1 PONCTUALITÉ

1. Je respecte l'heure d'arrivée pour m'habituer à la ponctualité, pour développer l'esprit de solidarité et de respect envers les autres élèves de ma classe. Je dois donc être à l'heure et être présent(e) dans la cour avant le son de la cloche de 8 h 00.
2. S'il m'arrive d'être en retard, je m'en excuse auprès de l'enseignant(e) et j'en donne la raison.

3.2 RESPONSABILITÉ SCOLAIRE

- J'apprends mes leçons régulièrement. Je fais mes devoirs, mes travaux et mes corrections avec application et propreté.
- Mes devoirs sont refaits la journée même, à la maison, s'ils ne répondent pas à ce qui a été demandé. Je fais tous mes travaux et je demande la signature de mes parents dans les délais prévus.
- Je rapporte mes travaux la journée convenue par mes professeur(e)s.
- Je dois posséder tous les articles obligatoires mentionnés sur les listes qui m'ont été remises. Je dois également m'organiser et prévoir ce qui doit être apporté à l'école ou à la maison.
- Je couvre mes livres si demandé. Je garde mon agenda propre en tout temps, sans griffonnage.
- J'identifie à mon nom tous les livres et objets qui m'appartiennent.
- Je suis responsable des livres empruntés à la bibliothèque; si je les perds, je demande à mes parents d'acheter un livre identique. Dans le cas où ce livre ne serait plus disponible, mes parents doivent contacter la responsable de la bibliothèque.
- Tout objet dangereux (pointeur laser, couteau à lame, etc.) ainsi que tout autre objet inapproprié dans une école (toutous, jouets, figurines, cartes de collection ou de jeux, collants, albums, etc.) doit être laissé à la maison.
- Tout objet électronique est permis que pour l'utilisation en classe ET à la demande exclusive du titulaire de classe. L'école n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur.

3.3 TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Je porte avec fierté le costume réglementaire de l'école.

Je prends soin de bien identifier mes vêtements. Mes souliers sont attachés en tout temps.

UNIFORME (acheté obligatoirement chez Unimage)

- Les vêtements composant l'uniforme scolaire sont présentés sur le site web de l'école. Seuls les vêtements de cette collection peuvent être portés.
- L'ourlet de la jupe, de la tunique, de la robe ou du bermuda doit se situer près du genou (max. 10 cm au-dessus de la rotule).
- Les chaussures doivent être achetées obligatoirement chez notre fournisseur Unimage.
- L'uniforme d'éducation physique doit être acheté chez Unimage sauf pour les espadrilles.

COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

Je soigne ma chevelure et j'en conserve la couleur et la texture naturelles (pas de gel). J'exclus les coupes excentriques. Pour les cheveux longs, afin qu'ils n'entravent pas la vue, le port d'un accessoire discret est accepté. Le visage doit être dégagé en tout temps.

BIJOUX

Je ne porte ni collier, ni bracelet, ni chaîne, ni bague. L'École n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur. Les boucles d'oreilles de type pendentif ou anneau devront être retirées lors des cours d'éducation physique.

3.4 POLITESSE ET CIVISME

- J'ouvre et je tiens la porte à tout adulte de l'École et je le laisse passer.
- Je cède le passage à tout adulte dans les escaliers.
- Je circule toujours à droite dans les corridors et les escaliers. Par sécurité, j'évite d'obstruer le corridor, l'escalier ou l'entrée d'une salle.
- Je passe à l'arrière de deux personnes en conversation.
- Je salue l'enseignant(e) en entrant dans la classe ou dans tout autre local où se trouve un membre du personnel.
- Je remercie et je salue la personne qui m'a reçu(e) lorsque je quitte la classe ou tout autre local.
- Je frappe toujours à la porte lorsque je me présente à un bureau ou à une classe et j'attends qu'on m'invite à entrer; s'il n'y a pas de réponse, je dois retourner en classe.
- Je m'explique de façon polie et posée lorsqu'une remarque m'est adressée.
- J'offre mon aide à toute personne qui en a besoin; par exemple, porter ou ramasser des objets échappés.
- Je me tais et j'écoute lorsqu'une personne parle (lors des cours, cinéma / théâtre, concerts, spectacles, etc.).



4. SECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 RESPECT GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Je maintiens ma classe, mon casier et mon pupitre propres. Mes effets personnels sont bien rangés.
- Je prends soin du matériel de l'école mis à ma disposition (livres, matériel sportif, instruments de musique, ordinateurs, etc.). Je m'engage à défrayer le coût de réparation ou à remplacer tout objet endommagé par ma négligence.
- Je collabore à la propreté des lieux utilisés : salle de classe, salle de toilette, salle à dîner et cour de récréation.
- Je ramasse les papiers ou autres objets qui se trouvent sur le plancher, même s'ils ne m'appartiennent pas et je les dépose dans la poubelle ou au recyclage.

4.2 RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Je circule toujours en marchant calmement, sans crier et je fais attention de ne pas heurter les autres.
- Je m'interdis toute action violente qui pourrait provoquer ou blesser les autres tels que : morsures, bousculades, batailles, crocs-en-jambe. L'hiver je ne lance pas de balles de neige.
- Je fais preuve d'esprit sportif en respectant les règles des jeux auxquels je participe.
- Je dois suivre mon groupe en tout temps. Je dois donc avoir l'autorisation de mon professeur ou d'un(e) surveillant(e) pour sortir de la classe ou de la cour d'école.
- En tout temps, je dois avoir la permission écrite de mes parents pour me rendre chez un(e) ami(e) après la classe.
- Par égard et par sécurité pour les élèves allergiques, il est interdit d'apporter de la nourriture à titre de cadeau ou de récompense pour les autres élèves.



5. SECTION RESPECT D'AUTRUI

5.1 COMPORTEMENT GÉNÉRAL

- Je respecte la consigne du silence et je collabore au bon fonctionnement du groupe. J'exclus donc de mon comportement toute violence physique, verbale ou psychologique (intimidation, cyber intimidation, menace, cris, rejet, harcèlement, taxage, vol et vandalisme).
- Je respecte tous les membres du personnel de l'école.
- Je me respecte et respecte les autres en parlant le français, langue d'usage à mon école. Je le parle correctement, sans expression vulgaire.

5.2 SALLE À DÎNER

- Le dîner à l'école est un service offert aux élèves. Pour favoriser ce moment de détente : je reste calme, je m'assois convenablement, je parle à voix basse et j'observe les bonnes manières à table. Je garde le silence lorsqu'il est demandé.
- Pour la collation, je choisis des aliments comme : fruits, légumes, fromage, biscuits aux légumes ou au fromage. Je n'apporte ni friandise, ni gomme à mâcher à l'école.
- Je n'échange, ni ne partage ma nourriture avec les autres élèves.
- Par égard pour les élèves atteints d'allergies sévères, je m'abstiens d'apporter des noix, des arachides, du beurre d'arachide, des graines de sésame, du poisson et des fruits de mer.
- Si mes parents m'accompagnent, la permission d'aller au restaurant m'est accordée; si des ami(e)s se joignent à moi, une autorisation écrite ou téléphonique de leur parent est exigée.
- Lorsque je suis à l'école, la consommation d'un repas venant du restaurant n'est pas autorisée.

5.3 SALLE D'ÉTUDE

- Je m'assois au pupitre qui m'est désigné.
- Je travaille en silence.
- Je lève la main afin de respecter les tours de parole de chacun.
- Je n'ouvre jamais le pupitre d'un autre élève pendant l'étude.

6. PRÉVENTION UNIVERSELLE

EXPLICATION CLAIRE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS Exemples : marcher dans le corridor, utiliser un ton de voix approprié, parler avec respect, etc.		APPROCHE À PRIVILÉGIER Enseignement explicite, modelage, pratique guidée, rappel de la règle, expliquer la raison d'être et généralisation des apprentissages.
RENFORCEMENT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS Exemples : renforcement verbal, système de renforcement positif, etc..		MÉTHODE DE RENFORCEMENT Renforcement explicite du comportement observé, renforcement aléatoire, renforcement public, occasion de réinvestissement, communication aux parents.

7. MANQUEMENTS MINEURS OU MAJEURS

TYPE DE MANQUEMENT	DESCRIPTION	INTERVENTION
MANQUEMENTS MINEURS	Exemples : courir dans le corridor, être en retard, ne pas avoir son matériel, etc.	Rappel de la règle, expliquer la raison d'être, enseigner les comportements attendus et renforcer les bons comportements.
MANQUEMENTS MAJEURS	Exemples : violence verbale, physique ou sur les réseaux sociaux, intimidation, etc.	Sortie de classe, rencontre avec la direction, suspension interne et/ou externe etc.



La conséquence sera choisie selon la gravité, l'intensité, la fréquence, la complexité et la détresse engendrée par le geste posé. Tout écart majeur ou répété sera communiqué aux parents et sera noté au portail dans l'onglet « Suivi ».

Une accumulation de manquements mineurs peut mener à une intervention de manquements majeurs.

7. CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES

Les pyramides

Les conséquences présentées dans les pyramides peuvent avoir une durée variable selon le jugement du personnel de l'école et en rapport avec la gravité du geste ou la vitesse de la récidive. Il n'y a qu'une seule pyramide par règlement pour toute la durée de l'année scolaire.

La réflexion

Elle peut être orale ou écrite. Elle vise à faire réfléchir l'élève le temps qu'il le faut sur son manquement au code de vie et à le responsabiliser quant aux actes qu'il a posés et à ceux qu'il s'engage à poser dans le futur.

La pratique

Elle vise à faire appliquer un règlement qui a été enfreint. L'élève devra mettre en œuvre, seul ou avec d'autres élèves, à un moment décidé par le personnel de l'école, les principes du règlement tel qu'il doit être observé.

La réparation

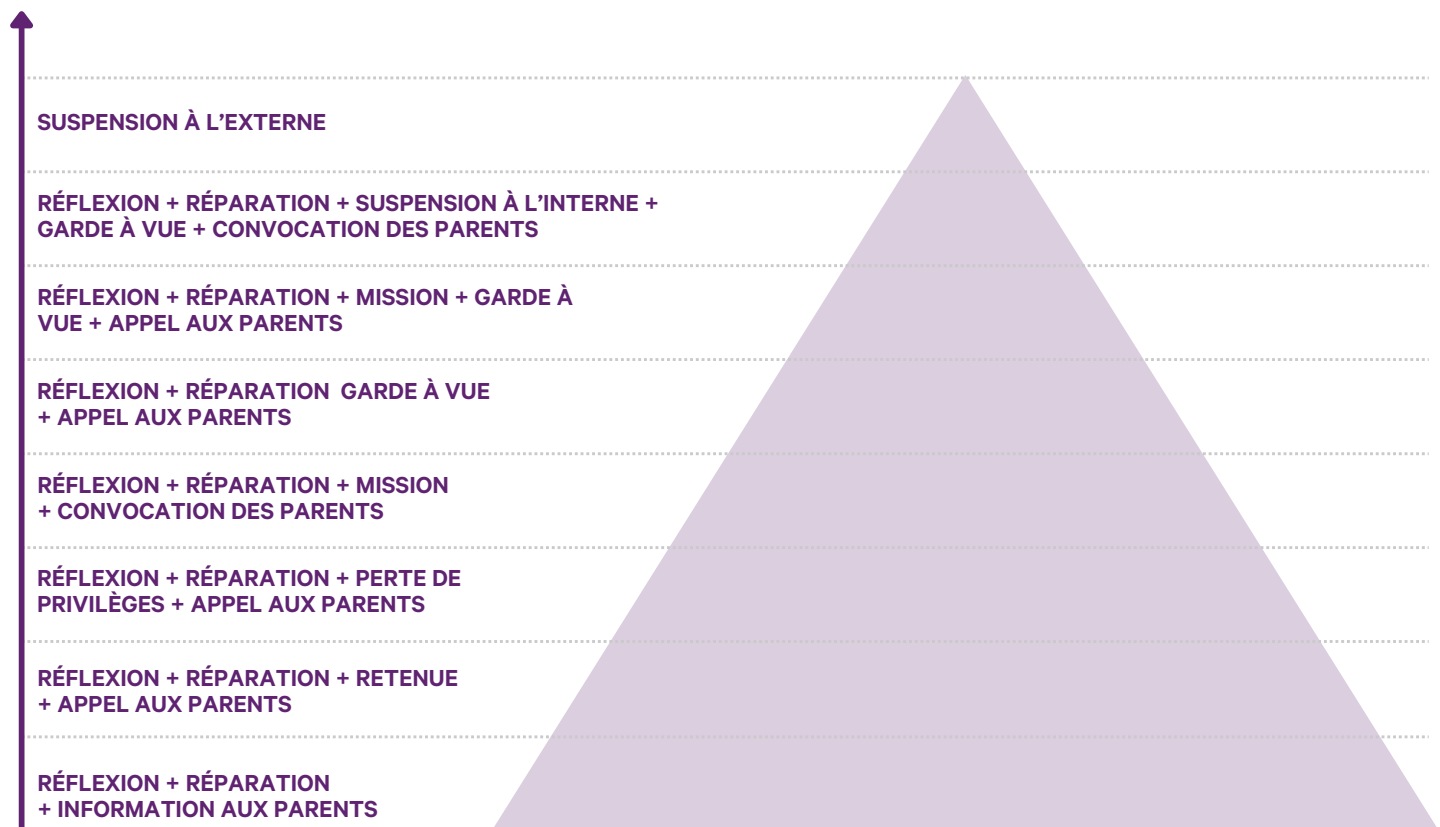
Elle vise à faire réparer de diverses façons ce qui a été brisé. Il peut s'agir autant d'un matériel ou que d'un comportement blessant.

La mission

La mission est comme une responsabilité. Elle demande d'accomplir une tâche définie dans le but, non seulement de faire réfléchir l'enfant sur son manquement au code de vie, mais également sur les avantages à adopter un bon comportement.

Les travaux communautaires

Ce sont des travaux, pour la plupart manuels, qui peuvent être plus ou moins longs et aidant pour l'autre. Lors de l'accomplissement de cette tâche, l'élève est amené à prendre conscience de son manquement.



8. RÈGLES

1. Toute violence verbale et non-verbale est interdite.
2. Je suis poli(e).
3. Au son de la cloche, je prends immédiatement mon rang.
4. Je réponds à mes responsabilités d'élève, autres que les devoirs.
5. Je réponds à mes responsabilités d'élève. Mes devoirs
6. Je circule en marchant calmement et en chuchotant au besoin.
7. J'adopte une conduite sécuritaire.
8. Je prends soin du matériel.
9. J'apporte à l'école les objets autorisés.
10. Mon uniforme respecte le règlement de l'école.
11. Mes collations et mes repas sont conformes aux règlements de l'école.

